

MAIRIE DE SAINT JEAN DE VIGNES
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MARS 2022

Etaient présents :

Philippe BOUTEILLE

Eric DUTRIEVOZ

Alexandra CHEVALIER

Guy FRACHE

Pierre LUCIANI

Mélanie PEREZ

Edward MORGAN

Camille ROBESSON

Membres en exercice : 11

Membres présents : 8

Membres excusés : Charline FLEURY – Denis BARROT – Eric MARCEL

Convocation : du 20 janvier 2022

Secrétaire de séance : Eric DUTRIEVOZ

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique le vendredi 11 mars 2022 à 19 h 30 en mairie sous la présidence du maire Monsieur Philippe BOUTEILLE.

Après lecture et approbation du compte rendu de la séance précédente, les points inscrits à l'ordre du jour sont successivement examinés.

FINANCES

Compte administratif et compte de gestion 2021 :

Le détail des écritures comptables réalisées au cours de l'année 2021, est donné :

La section de fonctionnement ressort à :

- dépenses : 299 124.47 €
- recettes : 394 899.05 €

La section d'investissement ressort à :

- dépenses : 83 597.34 €
- recettes : 62 215.82 €

Le résultat de l'exercice 2021 est de 74 393.06 €.

Le bilan de l'exercice 2021 fait apparaître un bénéfice global de 343 074.41 €.

Après avoir entendu les détails financiers, Monsieur le Maire quitte la séance. Le compte administratif et le compte de gestion 2021 sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal qui adopte à l'unanimité.

Budget 2022 :

Une présentation du budget 2022 qui s'équilibre comme suit, est faite :

- Section de fonctionnement :
 - o Dépenses : 355 653.33 €
 - o Recettes : 607 182.22 €
- Section d'investissement :
 - o Dépenses : 107 140.19 €
 - o Recettes : 107 140.19 €

Le budget prévoit notamment la remise en état de chemins communaux, des travaux sur la signalisation des routes et le fleurissement de l'école, travaux qui pourront s'appuyer sur le recours à des subventions.

Après avoir entendu toutes ces décisions budgétaires, le Conseil Municipal adopte le budget 2022 à l'unanimité.

Vote des taux des impôts locaux :

Pour l'année 2022, l'adjoint en charge des finances propose d'augmenter le taux de référence de la part communale des impôts à hauteur de 2%.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents.

SYDER

Contribution 2022 : conformément à l'article L.5212-20 du Code général des collectivités territoriales et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de budgétiser la totalité de sa participation au SYDER pour l'année 2022, pour un montant de 21 461.49 euros.

Sivu de la Pray :

Contribution 2022 : conformément à l'article L.5212-20 du Code général des collectivités territoriales et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de budgétiser la totalité de sa participation au Sivv de la Pray pour l'année 2022, pour un montant de 375.10 euros.

URBANISME

En cours d'instruction :

- La déclaration préalable n° 069 212 22 000, pour la clôture et la pose d'un portail, 355 chemin des Porrières.
- La déclaration préalable n° 069 212 22 0004, pour l'agrandissement d'une terrasse couverte, 221 montée des grappilleurs.

PERSONNEL

Création d'un cadre d'emploi permanent : Monsieur le maire expose que suite au recrutement de Mme Flora PERRIER, au grade d'attaché territorial, en tant que secrétaire de mairie, il convient de créer le cadre d'attaché territorial à temps non complet à compter du 1^{er} mars 2022.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents.

Modification du tableau des effectifs : Monsieur le Maire expose que suite à la création du poste d'attaché territorial, suite au recrutement de Madame Flora PERRIER, secrétaire de maire, à partir du 1^{er} mars 2022, il convient de modifier le tableau des effectifs de la commune.

Monsieur le Maire souligne qu'il serait bon de conserver le grade d'adjoint administratif territorial et rédacteur territorial (non pourvu) pour permettre une souplesse de recrutement.

Proposition d'emplois permanents de la commune :

- 1 attaché territorial à temps non complet
- 1 rédacteur territorial non pourvu

- 1 adjoint administratif territorial non pourvu
- 1 agent spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) à temps non complet
- 3 adjoints techniques territoriaux à temps non complet

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents.

ECOLE

Mélanie Pérez et Pierre Luciani font un retour au conseil municipal sur le dernier conseil d'école du 7 mars 2022. Le rectorat a décidé de fermer une des trois classes de l'école. La troisième classe pourra être ré-ouverte seulement si le nombre d'élèves accueillis est supérieur à 51.

Des portes ouvertes sont organisées le samedi 26 mars au matin par les parents délégués. Une mobilisation active est en cours pour recruter des élèves et permettre la réouverture de la classe. Une réunion d'information organisée par les parents délégués est prévue le 15 avril prochain.

QUESTIONS DIVERSES :

Dans un souci de bien vivre ensemble et pour des raisons de sécurité, Il est rappelé l'importance de l'entretien des haies des habitations privées. Un courrier sera envoyé en ce sens aux habitants concernés.

2 élections auront lieu en 2022 :

- Elections présidentielles les 10 et 24 avril,
- Elections législatives les 12 et 19 juin.

Un planning de tenue des urnes va être mis en place.

SEANCE LEVEE A 22h15 PROCHAIN CONSEIL LE VENDREDI 15 AVRIL 2022 A 19h30